

Le dépliant du comité de soutien au promoteur

18 mensonges et quelques fariboles

**ATTENDU
DEPUIS 20 ANS
OUI
AU RIVAGE**

*Avec un jardin
public préservé!*

On peut, par oral, se laisser emporter, simplifier, exagérer. Même par écrit, on peut se tromper, ou trop simplifier et donc un peu falsifier. C'est excusable, de toutes parts, quand c'est l'exception et non la règle. Mais le dépliant diffusé par le comité de soutien au promoteur dit « Vevey-Rivage » n'est pas de ce genre. C'est un vrai « tissu de mensonges », dans le sens où les contre-vérités sont la règle, et pas l'exception, où elles forment un système réfléchi d'argumentation.

Vous trouverez ci-après copie et citations (en italique bleu) du dépliant, mettant en évidence 18 mensonges. (un mensonge répété ne vaut que pour un), plus quelques fariboles.

Mensonge 1. « *Attendu depuis 20 ans* »:

Qu'est-ce qui est attendu depuis 20 ans ?

- L'eau et le gazon peut-être ?
- Le Jardin du Rivage ? Depuis bien plus de 20 ans, il remplit son rôle social. La vente du Château de l'Aile n'y a rien changé et **ne devrait rien y changer. C'est bien pour cela qu'il faut voter NON le 3 mars.**
- Le restaurant du Rivage ? Jusqu'en 2012, tant bien que mal, il remplissait aussi son rôle en relation avec le Jardin et – pas assez – avec la Salle del Castillo. C'est justement **le projet de vente de la parcelle** sur laquelle il se trouve qui **a rendu inévitable sa démolition** pour permettre la rénovation de la Salle del Castillo.
- La rénovation de la Salle a attendu longtemps, trop longtemps, à cause de l'inaction des autorités à la poursuite d'une solution pour se débarrasser du Château de l'Aile.
- Enfin, OUI, le **Château de l'Aile lui a attendu 20 ans**, 20 ans depuis l'achat en 1988 au prix de 5,5 millions par la commune pour un projet mirifique qui ne s'est jamais réalisé, 20 ans de tentatives de vente, mais aussi de refus d'offres, 20 ans jusqu'à trouver la solution géniale... de le vendre pour 1 fr. Peut-être n'y avait-il pas d'autre solution en 2007, mais oserait-on demander au principal responsable de l'achat en 1988 et responsable de l'absence de solutions pendant 20 ans, l'ex-syndic Yves Christen, juste un peu de réserve aujourd'hui ?









Préservé ou (p)réservé ? « *Un jardin public préservé* »:

Il faut s'entendre sur le sens de « préservé »: préservé pour l'usage de toutes et tous ? Ou bien, comme le Château de l'Aile, beau mais inaccessible ? On y revient tout soudain.

Oui le 3 mars!

État des lieux du projet Vevey-Rivage voté en 2007

Le projet Vevey-Rivage, plébiscité par la population en 2007, est un tout cohérent. Les objectifs sont toujours: sauver le Château de l'Aile; réhabiliter la salle del Castillo; faire revivre le Rivage et préserver le jardin du Rivage dans sa surface et ses fonctions.

-  **1 La parcelle «Restaurant du Rivage» (dite «Casino du Rivage»)**
Surface identique à la surface du restaurant du Rivage actuel.
Programme mixte: café-restaurant pour tous, unité d'accueil pour écoliers (UAPE), habitat familial. Création d'une fondation culturelle en faveur de Vevey.
-  **2 Surface de l'actuel «Restaurant du Rivage»**
-  **3 Une salle del Castillo en cours de réhabilitation**
Propriété de la Ville, salle essentielle à la vie associative et culturelle des Veveysans
-  **4 Isolation phonique**
Nécessaire au fonctionnement de la salle del Castillo.
-  **5 Le Château de l'Aile en cours de restauration**
25 millions de fonds privés pour une restauration reconnue comme exemplaire de ce fleuron néo-gothique.
Projet109 et Bernd Grohe tiennent leurs engagements.
-  **6 Le jardin du Rivage intouché dans sa surface**
Un jardin public toujours préservé dans sa surface et ses fonctions.
-  **7 Immeubles d'habitations existants**
Le Jardin du Rivage a toujours été entouré d'immeubles d'habitation. C'est ce qui le rend un lieu vivant et leurs habitants en sont conscients.
-  **8 Galerie du Rivage**
Un lieu public, dédié au sport.

Légende du plan de la zone dans le dépliant.
Le plan est en page suivante, et nos commentaires répartis sur les 4 pages suivantes.

Mensonges 2. 3. et 4. «*Le projet Vevey-Rivage, plébiscité par la population en 2007, est un tout cohérent*». 3 mensonges en une phrase! (et 7 en quatre lignes!)

Mensonge 2. Il n'y a jamais eu de «projet Vevey-Rivage». Seul le comité de soutien – comme aujourd'hui – s'appelait ainsi. Cherchez bien: dans les textes de 2007, ces termes n'apparaissent pas. Dans son pathétique message aux Veveysannes et Veveysans de 2007, Yves Christen ne les emploie pas, et d'ailleurs ne parle quasiment que du Château de l'Aile.

Mensonge 3. Ce projet, inexistant, n'a donc pas pu être plébiscité. **Ce qui a été approuvé, c'est la vente du Château de l'Aile.** L'avenir de la Salle, du Jardin et même du restaurant n'a été discuté que marginalement, les tracts des partisans et la surface consacrée dans la presse aux divers points de la décision soumise au peuple en 2007, en témoignent. **C'est pourquoi il est abusif de dire que le peuple a pris des engagements en 2007 et qu'il doit les respecter.**

Mensonge 4. Il n'y a aucune cohérence, ni urbanistique, ni fonctionnelle, entre la rénovation du Château de l'Aile d'une part, la réfection de la Salle del Castillo, le sort du restaurant, et l'avenir du Jardin de l'autre. Ces objets sont situés dans le même secteur de la ville, et forcément interagissent, mais c'est tout.

Mensonges 5. et 6. «*Les objectifs sont toujours: sauver le Château de l'Aile; réhabiliter la salle del Castillo; faire revivre le Rivage et préserver le jardin du Rivage dans sa surface et ses fonctions.*»

- Le sauvetage du Château touche à sa fin. Plus besoin de «projet».
Hors sujet!

- La réhabilitation de la Salle del Castillo est en cours, a été décidée à une très large majorité par le conseil communal, et ne fait l'objet d'aucun débat. Les membres du comité référendaire n'ont mis aucun obstacle à cette rénovation, bien au contraire. **Encore hors sujet!**

Mensonge 5. Qui pourrait bien être contre «faire revivre le Rivage»? Personne évidemment. Mais est-ce que ça passe vraiment par la construction d'un immeuble de 6 étages (18 m de haut), alors que le besoin exprimé est celui d'un simple restaurant avec terrasse, comme actuellement? **L'objectif réel? Rien d'autre qu'une opération immobilière!**

Mensonge 6. Ici on tombe sur le problème principal et sur le gros mensonge d'hier et d'aujourd'hui: **«préserver le jardin du Rivage dans sa surface et ses fonctions», ce n'est pas compatible avec plusieurs étages de logement voués à rentabiliser le bâtiment.**

Mensonge 7. «1. La parcelle «Restaurant du Rivage» (dite Casino du Rivage). Surface identique à la parcelle du "Restaurant du Rivage" actuel. 2. Surface de l'actuel Restaurant du Rivage».

Repris à la page suivante du dépliant sous la forme du montage ci-contre.

Gros mensonge encore: la surface de l'actuel restaurant du Rivage est de 540 m² environ, celle autorisée pour le nouveau bâtiment de 760 m², c'est 40 % de plus. Tout le monde peut le mesurer. Le mensonge est évident et volontaire (voir notre plan, page ci-contre).

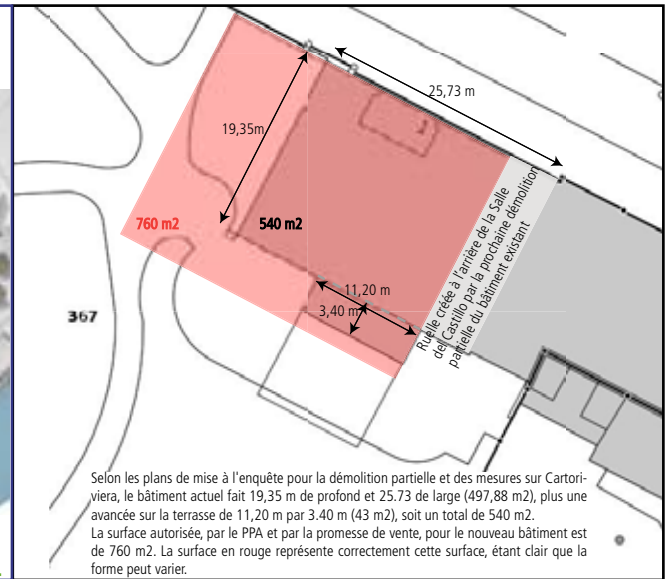
Sur certains dessins, on croit comprendre que les soutiens du promoteur ajoutent la surface de la terrasse actuelle, qui fait un peu plus de 300 m², à celle du bâtiment. Mais une terrasse n'a pas le même genre d'impact qu'un bâtiment; et même en procédant ainsi, on arrive encore qu'à

Emprise du restaurant du Rivage actuel.



La surface est identique, mais déplacée suite à la demande des Monuments Historiques.

Emprise du nouveau restaurant du Rivage.



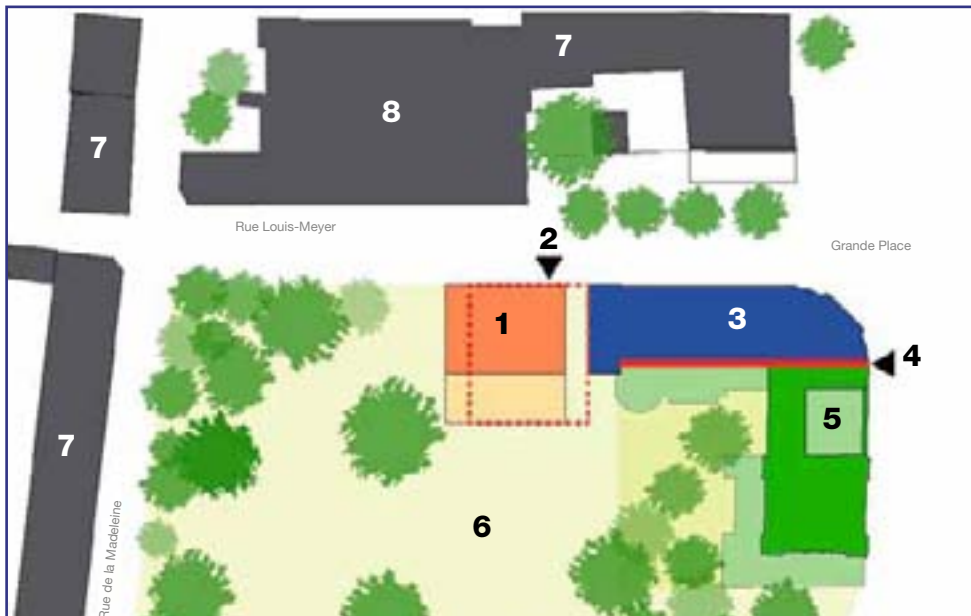
840 m², soit 100 m² de moins que ce qui est autorisé pour le total nouveau bâtiment + nouvelle terrasse. La seule façon d'arriver à se convaincre que l'emprise du nouveau bâtiment serait identique à ce qui existe, et de le dessiner comme le font les fans de Projet109, c'est de compter en plus du bâtiment et de sa terrasse, le talus qui raccorde la terrasse au gazon !

«Programme mixte: café-restaurant pour tous, unité d'accueil pour écoliers (UAPE), habitat familial. Création d'une fondation culturelle en faveur de Vevey.»

Ça, c'est ce que dit Projet109. Mais le Plan partiel d'affectation ne destine que le rez-de-chaussée « à des activités commerciales et/ou d'utilité publique », et laisse donc la possibilité de mettre du logement sur 4 ou 5 étages. L'Unité d'accueil pour la petite enfance (appellation contrôlée...) est en location, au même prix qu'ailleurs en ville, et l'aménagement serait à la charge de la commune. Habitat familial: que veut dire famille (un oligarque russe et sa femme forment une famille...). Quant à la « fondation culturelle », on voit mal ce qu'elle fait dans un programme de bâtiment, sinon jeter de la poudre aux yeux des gogos. Certains se rappelleront qu'en 2007, c'est un « centre pour le développement durable » qui nous était promis, disparu corps et biens.

3. «Une salle del Castillo en cours de réhabilitation. Propriété de la Ville, salle essentielle à la vie associative et culturelle des Veveysans.»

Comme déjà dit: hors sujet !



«4. Isolation phonique. Nécessaire au fonctionnement de la salle del Castillo.»

Si l'on précise «fonctionnement complet», c'est juste. Il faut pourtant signaler que la majeure partie des activités organisées dans la Salle Del Castillo n'est pas très bruyante; la salle pourrait donc être ouverte et utilisée même sans isolation phonique, à l'exception de quelques activités (2 sur 20 relevées en 2008).

«5. Le Château de l'Aile en cours de restauration. 25 millions de fonds privés pour une restauration reconnue comme exemplaire de ce fleuron néogothique. Projet109 et Bernd Grohe tiennent leurs engagements.»

Plaidoyer pour que nous soyons reconnaissants et gentils...

Dans 24 heures de lundi 4 février 2013, M. Bernd Grohe déclare: «Je ne veux pas faire de spéculation. Mais je ne suis pas non plus un mécène, je suis juste un propriétaire qui a eu un coup de cœur». **Ni spéculateur à dénoncer. Ni bienfaiteur à qui on doit quoi que ce soit. Cela nous convient très bien!**

Alors, que les souteneurs de Projet109 cessent de nous casser les pieds avec «les promesses tenues de M. Grohe». Celui-ci a eu un coup de cœur pour ce Château, il l'a rénové selon son envie et selon ses moyens, qui ne sont pas minces. D'autres milliardaires se paient d'autres folies (œuvres d'art à mettre au coffre, collection de Maserati, îles du Pacifique...), sans qu'on crie au bienfaiteur de l'humanité. M. Grohe s'est payé celle-ci, tant mieux pour l'aspect du bas de la place du Marché. **Et basta!!**

Le projet voté en 2007 par les Veveysans a mis fin à près de 20 ans de statu quo. C'est le moment pour Vevey de tourner la page.

La question?

Le peuple valide-t-il la décision des autorités de prolonger la promesse de vente du restaurant du Rivage?

Dans ce vote, il s'agit simplement de confirmer la décision des autorités veveysannes de valider la prolongation de promesse de vente du restaurant du Rivage (parcelle dite du «Casino du Rivage» - surface de 760 m²). Elle est arrivée à échéance à fin 2012, en raison des procédures pendantes liées au Plan Partiel d'Affectation (PPA) et à un concours d'architecture qui a permis de choisir le meilleur projet pour la réhabilitation de la salle del Castillo et des jardins du Rivage.

Mensonge 6, le retour. «6. Le jardin du Rivage intouché dans sa surface. Un jardin public toujours préservé dans sa surface et ses fonctions.» Dans sa surface. Certes! **Mais il sera touché dans ses fonctions.**

Mensonge 8. «7. Immeubles d'habitations existants. Le Jardin du Rivage a toujours été entouré d'immeubles d'habitation. C'est ce qui le rend un lieu vivant et leurs habitants en sont conscients.»

Oh, le tableau idyllique. Les actuels habitants des environs sont conscients et ne rouspètent pas. Alors pourquoi l'ex-municipal Christen J. se vante-t-il par ailleurs que «la municipalité n'a jamais rien lâché»? Des plaintes, il y en a donc bien eu. **Mais jamais au sens juridique du terme.**

Certains riverains du Quai Perdonnet, eux, sont allés devant les tribunaux, et ils ont obtenu gain de cause sur la base de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB): une terrasse a dû réduire ses horaires. **Le risque d'un conflit entre usagers du parc et habitants, débouchant sur une limitation des activités bruyantes n'est donc pas une invention de stupides référendaire, mais une réalité.**

8. «Galerie du Rivage Un lieu public, dédié au sport».

Un peu hors sujet puisque les Galeries du Rivage ne sont que très indirectement concernées par le vote. Mais cela permet de souligner que c'est quand même une idée bizarre de vendre à un privé un bout de terrain, alors que toute la zone autour (Salle del Castillo, Jardin du Rivage, galeries) est non seulement propriété de la collectivité, mais vouée à des activités publiques.

Mensonge 1, variante. «Le projet voté en 2007 par les Veveysans a mis fin à près de 20 ans de statu quo. C'est le moment pour Vevey de tourner la page.»

Ce qui a été bloqué pendant 20 ans, c'est le Château de l'Aile: 1988 achat à 5,5 millions – 2007 «revente» à 1 fr.

Et par ricochet, à cause de la vaine et infructueuse poursuite d'un projet qui le rentabiliserait, il a bloqué la rénovation de la Salle del Castillo et les décisions qui auraient pu être prises pour le Restaurant. **Alors OUI, il est temps de tourner définitivement la page du Château de l'Aile, d'oublier la période où il conditionnait les décisions pour tout le secteur, de se défaire de la promesse de vente qui nous lie encore les mains.**

Déçu en bien!

Assez inquiétant... qu'on se retrouve quasiment étonné que la transcription de la question posée aux citoyens ne recèle pas de biais ni de piège...

Reprise des mensonges 2. et 3. *« En 2007, les Veveysans ont déjà dit OUI à 2 contre 1 au projet Vevey-Rivage. »*

En 2007 les Veveysans ont approuvé surtout l'abandon du Château de l'Aile, qui leur est apparu comme inévitable, et se sont résignés au « dommage collatéral » qu'était la vente de la parcelle du Restaurant. Ils n'ont pu dire OUI à un projet « Vevey-Rivage » qui n'existait pas.

Mensonge 9. *« Ce projet tient aujourd'hui toutes ses promesses. »*

Au Château de l'Aile, M. Grohe a fait ce qu'il avait annoncé.

Les promesses faites en 2007 concernant la Salle del Castillo et ses « synergies » avec le futur bâtiment privé de Projet109 ont été radicalement révisées par le concours d'architecture de 2009-2010: la ruelle que rappelle le dépliant ne fait pas que séparer architecturalement deux bâtiments, elle concrétise leur indépendance de fonctionnement.

En réalité les promesses faites par Projet109 et son comité de soutien Vevey-Rivage n'ont tenu que deux ans avant de partir en fumée.

En 2007, les Veveysans ont déjà dit OUI à 2 contre 1 au projet Vevey-Rivage.

Ce projet tient aujourd'hui toutes ses promesses.

C'est une chance unique pour Vevey.

Votez OUI le 3 mars: redonnons vie au cœur de la ville!

OUI à un parc et un jardin publics du Rivage totalement préservés

Surface identique

Le jury du concours d'architecture « Réaménagements du jardin du Rivage et de la salle del Castillo » et les Monuments Historiques cantonaux ont décidé de séparer ladite salle du futur restaurant du Rivage par une rue de 5 mètres; la surface à construire reste la même.

Cette rue favorise l'accès à l'arrière-scène de la salle del Castillo et améliore l'accès public au parc et au lac.

Engagement social

Le Jardin du Rivage est absolument préservé dans son extension et ses fonctions, avec un restaurant et un parc publics. De plus, les investisseurs s'engagent contractuellement à réserver 200 m² du futur bâtiment du Rivage à la création d'une unité d'accueil pour écoliers. Bernd Grohe s'est engagé dès le début à créer une fondation pour soutenir la culture locale.

Quant au bâtiment du Rivage, il tient tellement bien ses promesses que le PPA qui les mettait en musique juridique est pour l'instant annulé!

Mensonge 6, le retour, encore. *« OUI à un parc et un jardin publics du Rivage totalement préservés. »*

On l'a dit, pas préservé **dans l'intégrité de ses fonctions.**

Sans oublier l'aspect esthétique, non négligeable s'agissant de la jouissance d'un Jardin public, et que le Tribunal cantonal a bien relevé.

Subtil! *« Surface identique »*

Le dépliant renforce le message mensonger (mensonge 7), sans pourtant mentir, puisqu'ici il s'agit des surfaces avant et après le concours.

Exact, et pourtant... *« Le jury du concours d'architecture [...] a décidé de séparer ladite salle du futur restaurant du Rivage par une rue de 5 mètres [...]. Cette rue favorise l'accès à l'arrière-scène de la salle del Castillo et améliore l'accès public au parc et au lac. »*

Le concours s'étant tenu **après** la signature de la promesse de vente de la parcelle du Restaurant, le jury n'avait pas d'autre choix que cette ruelle. Mais s'il s'était tenu **avant cette bêtise**, il aurait évidemment choisi une solution plus efficace pour l'activité musicale et scénique. En 2005 le projet Constantin (préavis 7/2005 – retiré) prévoyait de construire « les volumes **nécessaires** à l'agrandissement de la Salle del Castillo », pour une arrière-scène et un foyer. C'est en partie parce que le projet actuel a abandonné ces agrandissements qu'il peut se vanter d'être moins invasif sur le Jardin.

Mensonge 6, le retour, une fois de plus. *« Le Jardin du Rivage est absolument préservé dans son extension et ses fonctions, avec un restaurant et un parc publics. »*

Facile! *« De plus, les investisseurs s'engagent contractuellement à réserver 200 m² du futur bâtiment du Rivage à la création d'une unité d'accueil pour écoliers. »*

Comme déjà signalé, c'est une location au prix du marché, pour un locataire fidèle et sûr. Le rêve du propriétaire! Quel engagement social! De plus, comme le relève le tribunal cantonal, en cas de vente, cet engagement contractuel tombe. Enfin, c'est d'autant plus facile aujourd'hui de consentir à ce « sacrifice » que Projet109, par le concours a récupéré... 200 m² de foyer qu'il devait à la Salle del Castillo par une servitude.

Mécénat = sans condition. Sinon, on doit parler de corruption... *« Bernd Grohe s'est engagé dès le début à créer une fondation pour soutenir la culture locale. »*

OUI à des concerts et à des soirées associatives à la salle del Castillo

À l'écoute

Le propriétaire du Château de l'Aile a proposé, pour créer l'isolation phonique nécessaire au fonctionnement de la salle del Castillo, de céder une partie de la surface des communs

Mission impossible

Dans le cas où la promesse de vente du restaurant ne serait pas prolongée, l'isolation acoustique de la salle del Castillo par les communs de l'Aile deviendrait impossible, rendant problématique l'exploitation de la salle del Castillo comme lieu de concerts.

Les acteurs

Le projet Vevey-Rivage est en cours de réalisation grâce à l'excellente collaboration des acteurs suivants:

La Ville de Vevey soutenue par près de 63% du corps électoral en 2007

La société Projet109 qui réunit :

Bernd Grohe, de père allemand et de mère vaudoise, réside à Clarens depuis 40 ans. Attaché à sa région, cet industriel aime et se soucie du patrimoine veveysan. Actuel propriétaire du Château de l'Aile, il est le maître d'œuvre de la restauration exemplaire qui s'y réalise.

Frédéric Gummy, administrateur de Projet109 a imaginé et initié le sauvetage du Château de l'Aile et du restaurant du Rivage. Sous son impulsion, Projet109 soutient la vie veveysanne, notamment le festival Image.

Il est un entrepreneur passionné d'architecture.

Enfonçage de porte ouverte. *« OUI à des concerts et à des soirées associatives à la salle del Castillo. »*

Comme si qui que ce soit pouvait être contre! La tactique est réfléchie : prendre un objet qui fait l'unanimité et se présenter comme ses seuls défenseurs... Mais c'est un peu prendre les Veveysan·ne·s pour des imbéciles...

Merci... *« Le propriétaire du Château de l'Aile a proposé, pour créer l'isolation phonique nécessaire au fonctionnement de la salle del Castillo, de céder une partie de la surface des communs. »*

Mais le texte officiel (Préavis 33/2011, page 9) ne dit pas exactement ça : « Les négociations sur le financement de ce doublage ainsi que les aspects techniques sont en cours et seront finalisés dans le cadre de la légalisation du PPA ». Nous ne démontrons pas M. Grohe. Mais les soutiens de Projet109 vont finir par demander au Pape d'en faire un saint !

Mensonge 10. *« Dans le cas où la promesse de vente du restaurant ne serait pas prolongée, l'isolation acoustique de la salle del Castillo par les communs de l'Aile deviendrait impossible, rendant problématique l'exploitation de la salle del Castillo comme lieu de concerts. »*

Oh le gros raccourci ! Tout d'abord, pour qu'il y ait un problème, il faudrait que M. Grohe ne cède plus la surface nécessaire. Mais pourquoi ce mecène le ferait-il ? Pour les quelques centaines de milliers de francs perdus avec l'affaire de la parcelle du Rivage ? On veut le croire au-dessus de cela !

Et s'il le faisait, même les fans de Projet109 ont reconnu qu'il est quasi certain que, devant un tribunal, **la commune pourra imposer la construction de ce mur antibruit au nom de l'intérêt général.** En attendant le verdict, la salle pourrait être ouverte et utilisée même sans isolation phonique, à l'exception de quelques activités bruyantes.

Enfin, imaginons que M. Grohe ait vraiment envie, juste par dépit, de bloquer la construction de ce mur. Mais il se rendra vite compte que cela veut dire boucler le chantier actuel, s'installer dans son château, attendre la fin de la procédure sans pouvoir utiliser ou louer les bâtiments collés au flanc de la Salle, et, à la fin, devoir quand même subir ces travaux importants, imposés quasi à coup sûr par un tribunal. **Dans son propre intérêt, il trouvera donc un accord pour construire ce mur antibruit dans la foulée des travaux en cours.**

Mensonge 9. « OUI à un projet qui tient ses promesses. » Déjà vu...

Mensonge 11. « *La réalisation du restaurant du Rivage est indissociable de la restauration en cours du Château de l'Aile;* »

Un peu de sérieux: les deux bâtiments ne se toucheraient pas, ne partageraient aucun service ni aucun espace commun; leurs fonctions n'ont rien à voir. Ils n'ont rien « d'indissociable ». Affirmation sans fondement.

OUI à un projet qui tient ses promesses

Promesse tenue

La réalisation du restaurant du Rivage est indissociable de la restauration en cours du Château de l'Aile; elle est conforme à la décision prise par les Veveysan-nes en 2007. Écologiquement exemplaire, le futur bâtiment s'intégrera aussi bien au tissu construit de la ville qu'à l'environnement vert du parc. Fonctionnellement, il offrira bien entendu les équipements publics prévus dès le départ.

Financement garanti

L'investisseur, M. Bernd Grohe engage plus de 25 millions pour la restauration du Château de l'Aile et Projet109 plus de 15 millions pour le projet du Rivage. Il s'agit d'une somme de plus de 40 millions investis dans le tissu économique local.

Le prix

Le prix de vente du restaurant du Rivage (1,9 millions pour une parcelle de 760 m², autrement dit Fr. 2'500.-/m²) est conforme au prix du marché. C'est une excellente opération pour Vevey, Projet109 étant tenu de créer des espaces publics.

L'offre de Projet109 et Bernd Grohe, validée par les autorités et le peuple en 2007, comprend la restauration du Château de l'Aile pour Fr. 19 millions (aujourd'hui Fr. 25 millions engagés), la création d'une fondation culturelle pour Fr. 1 million et un don à la Ville pour Fr. 500'000.-

Sans compter la collaboration et la relation de confiance qui permet au projet Vevey-Rivage de se réaliser (isolation phonique nécessaire au fonctionnement de la salle del Castillo, ancrage des échafaudages, etc.).

Zone de... vie

Ne pas réaliser l'ensemble du projet Vevey-Rivage, c'est risquer le blocage dans cette zone stratégique de la ville: au-delà de la Fête des Vignerons et des grandes manifestations publiques, les Veveysan-nes ont un besoin quotidien de cet espace pour leurs activités sociales, culturelles et sportives.

Mensonge 12. « *Le futur bâtiment s'intégrera aussi bien au tissu construit de la ville qu'à l'environnement vert du parc.* »

Après le jugement du Tribunal cantonal qui annule le Plan partiel d'affectation justement pour cause de non-intégration, il faut vraiment n'avoir peur de rien pour affirmer cela !

Faribole. « *L'investisseur, M. Bernd Grohe engage plus de 25 millions pour la restauration du Château de l'Aile et Projet109 plus de 15 millions pour le projet du Rivage. Il s'agit d'une somme de plus de 40 millions investis dans le tissu économique local.* »

La plus grande partie des 25 millions pour le Château de l'Aile est déjà investie ou engagée. Quant aux 15 millions pour le projet immobilier de Projet109 SA, il faut les comparer avec les investissements en cours dans ce domaine, notamment aux Bosquets et à la Gare aux marchandises.

Mensonge 13. « *Le prix de vente du restaurant du Rivage [...] est conforme au prix du marché.* »

Le prix n'était pas conforme en 2007, il l'est encore moins aujourd'hui.

Mensonge 14. « *C'est une excellente opération pour Vevey, Projet109 étant tenu de créer des espaces publics.* »

Précisons: le PPA l'oblige seulement à consacrer le rez-de-chaussée « à des activités commerciales et/ou d'utilité publique ». La promesse de vente (sous réserve de sa caducité en cas de revente) prévoit un restaurant et une UAPE. Mais l'UAPE n'est pas une mauvaise affaire. Quant au restaurant, faudra-t-il décerner une médaille à chaque propriétaire qui a un restaurant au bas de son immeuble, voire le subventionner ?

Mensonge 15. « *Ne pas réaliser l'ensemble du projet Vevey-Rivage, c'est risquer le blocage dans cette zone stratégique de la ville.* »

Qu'est-ce qui pourrait bien être bloqué par la victoire du NON? Les travaux du Château de l'Aile, quasi terminés? La rénovation de la Salle del Castillo, décidée, financée et en cours? La démolition et l'éventuelle reconstruction d'un restaurant redevenu propriété communale? Le réaménagement de Jardin du Rivage, propriété communale? On ne voit vraiment pas!

En fait, c'est l'inverse, c'est en cas de OUI qu'il y aura des blocages. Actuellement, c'est bien le bâtiment de Projet109 SA qui est bloqué au stade du PPA! Et c'est bien ce projet qui, par sa démesure, provoquerait des recours au stade du permis de construire.

Le 3 mars, votez OUI à...

- un parc et un jardin publics totalement préservés;
- des activités sportives, culturelles et sociales garanties;
- un café-restaurant du Rivage populaire;
- une salle del Castillo réhabilitée pour les concerts et les soirées des associations locales;
- une unité d'accueil pour la petite enfance;
- la poursuite de la restauration du Château de l'Aile et son classement aux Monuments Historiques.

**C'est une aubaine pour les finances de la Ville
et une chance unique pour Vevey!**

Les opposants passent sous silence les conséquences d'un non le 3 mars:

- rendre l'exploitation de la salle del Castillo impossible pour les concerts et les soirées associatives
- risquer le blocage des chantiers pour des années
- ne pas respecter les engagements de 2007
- rompre la confiance de la population et des futurs partenaires de la Ville
- risquer de tout perdre et de se retrouver face à des spéculateurs
- impact négatif majeur sur la dette communale
- finalement, voter non, ce serait pénaliser les Veveysan-nes eux-mêmes!

Les blocages,
ça suffit!

Mensonge 6.

« Le 3 mars, votez, OUI-à... »

« un parc et un jardin publics totalement préservés; »
des activités sportives, culturelles et sociales garanties;
« un café-restaurant du Rivage populaire; »

Faribole:

Populaire, on n'en sait rien!

Faribole:

« une salle del Castillo réhabilitée pour les concerts et les soirées des associations locales; »

La rénovation est déjà en cours.

Faribole:

« une unité d'accueil pour la petite enfance »;

Encore faudrait-il que tous ceux qui l'utilisent aujourd'hui comme argument votent demain pour les dépenses qu'elle implique! Et surtout, ce n'est de loin pas le seul emplacement possible.

Faribole:

« la poursuite de la restauration du Château de l'Aile et son classement aux Monuments Historiques. »

C'est acquis, sans retour. M. Grohe est définitivement propriétaire, on le voit mal saboter la rénovation de son « coup de cœur ».

Mensonges

« Les opposants passent sous silence les conséquences d'un non le 3 mars: »

Mensonge 10.

« rendre l'exploitation de la salle del Castillo impossible pour les concerts et les soirées associatives »

Mensonge 15.

« risquer le blocage des chantiers pour des années »,

Mensonge 3.

« ne pas respecter les engagements de 2007 »

Mensonge 16.

« rompre la confiance de la population et des futurs partenaires de la Ville »

On ne voit vraiment pas pourquoi un cas mal emmanché où la Ville aura su se ressaisir et défendre ses intérêts inquiéterait de « futurs partenaires ». Quant à la population, elle exprimera sa confiance... en s'exprimant démocratiquement.

Mensonge 17.

« risquer de tout perdre et de se retrouver face à des spéculateurs »

Perdre quoi? Un NON permet de justement de garder la parcelle du Rivage. Et pourquoi nous retrouverions-nous « face à des spéculateurs »? Après le NON nous ne serons justement plus obligés de vendre!

Mensonge 18.

« impact négatif majeur sur la dette communale »

Impact, certes. Majeur NON. Il est question de 1,9 million. Pour le nouveau collège, il s'agit de 60 millions!

« Finalement, voter non, ce serait pénaliser les Veveysan-nes eux-mêmes! »

Les Veveysan-ne-s en jugeront eux-mêmes librement le 3 mars!